

Direction du cabinet,  
relations institutionnelles et transfrontalières

**ARRETE ARS n° 2026 - 0990**  
**Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Aube**  
**sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Aube**

**La Directrice Générale**  
**de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

- VU** le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11, R. 1434-33 et R 1434-34 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment, l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158 ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- VU** le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle Ratignier-Carbonneil en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé;
- VU** l'arrêté n° 2022/3915 du 26 septembre 2022 relatif à la définition du périmètre géographique des territoires de démocratie sanitaire de la région Grand Est ;
- VU** l'arrêté n° 2025 / 2793 du 9 septembre 2025 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Aube sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Aube ;

Considérant que les parlementaires du département sont membres de droits du conseil territorial de santé en application de l'article L 1434-10 du code de santé publique,

Sur proposition des autorités et instances chargées de désigner des représentants mentionnés dans l'arrêté du 3 août 2016,

---

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

Le Conseil Territorial de Santé du Territoire de Démocratie Sanitaire Aube dont les missions sont définies par le décret du 26 Juillet 2016 est composé :

### ❖ Collège n° 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

Titulaires	Suppléants
Représentants des établissements de santé (a)	
<b>Damien PATRIAT</b> FHF / CH de Troyes	En attente de désignation
<b>Céline MORETTO</b> FHF /Groupement Hospitalier Aube- Marne (GHAM)	En attente de désignation
<b>Alexandre THIEBAULT</b> FEHAP / CRRF COS	En attente de désignation
<b>Quitterie DE ROLL</b> FEHAP	<b>Stéphanie PIOT</b> FEHAP/CRRF COS Pasteur
<b>José ABRANTES</b> FHP / Clinique des Vergers	<b>Océane GOFFART</b> FHP / Clinique des Vergers
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (b)	
<b>Nathalie MICHAUT-LABOSSE</b> EHPAD Ervy-Le-Chatel	En attente de désignation
<b>Sébastien DARY</b> Fédération ADMR Aube	<b>Aurélia MAPELLI</b> Fédération ADMR Aube
En attente de désignation	<b>José ABRANTES</b> SYNERPA
<b>Eugénie LEMAIRE</b> NEXEM	En attente de désignation
<b>Laurent HUBERT</b> FEHAP	<b>Marie-Céline CARRAT</b> FEHAP
Représentants de la prévention et de la promotion de la santé et des représentants d'organismes œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité (c)	
<b>Cathy NOELL</b> IREPS Grand Est	<b>Céline ANDRE-JEAN</b> IREPS Grand Est
<b>Didier BREGEAUT</b> Croix-Rouge Française	<b>Jean LAUVERGEAT</b> Croix-Rouge Française
<b>David LAPLANCHE</b> Association Resp'Aube	<b>Jean-Luc GRILLON</b> Réseau Sport Santé Bien Etre

<b>Représentants des professionnels de santé libéraux (d)</b>	
<b>Jean-Paul MIR</b> URPS Médecins Libéraux Grand Est	<b>En attente de désignation</b>
<b>Jérémie GOUDOUR</b> URPS Médecins Libéraux Grand Est	<b>En attente de désignation</b>
<b>Yves NOIZET</b> URPS Pharmaciens	<b>En attente de désignation</b>
<b>François-Régis VERNEL</b> URPS Masseurs-kinésithérapeutes	<b>En attente de désignation</b>
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>
<b>Stéphane COUESNON</b> URPS IDE	<b>En attente de désignation</b>
<b>Représentants des internes en médecine (e)</b>	
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>
<b>Représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale (f)</b>	
<b>Stéphanie PAVAN HUMLER</b> CPTS Sud-Est Aubeis	<b>En attente de désignation</b>
<b>Delphine BLAQUE</b> FEMAGE	<b>Ophélie HENRY</b> FEMAGE
<b>Armelle PIETON</b> DAC	<b>En attente de désignation</b>
<b>Aurélié HUGOT-JEANNARD</b> CPTS TCM	<b>En attente de désignation</b>
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>
<b>Représentants des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (g)</b>	
<b>En attente de désignation</b>	<b>En attente de désignation</b>
<b>Représentants de l'ordre des médecins (h)</b>	
<b>Michel VAN RECHEM</b> CDOM 10	<b>Christiane DALO</b> CDOM 10

❖ **Collège n° 2 : Représentants des usagers et associations d'usagers**

Titulaires	Suppléants
Représentants des usagers des associations agréées L. 1114-1 (a)	
<b>Elisabeth QUIGNARD</b> Les Petits Frères des Pauvres	<b>Nastasia HOLLENDER</b> Les Petits Frères des Pauvres
<b>Marie-Line OLIANAS</b> UNAFAM Aube	<b>Danielle LOUBIER</b> UNAFAM Aube
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
Représentants des usagers des associations de personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées (b)	
<b>Marie-Céline CARRAT</b> CDCA - PH	En attente de désignation
<b>Daniel LIEBAULT</b> CDCA - PA	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

❖ **Collège n° 3 : Représentants des collectivités territoriales**

Titulaires	Suppléants
Représentants du Conseil Régional (a)	
<b>Gaëlle DUPRE</b> Conseil Régional	<b>Marc SEBEYRAN</b> Conseil Régional
Représentants des conseils départementaux (b)	
<b>Emmanuelle RENNEVILLE</b> Conseil départemental de l'Aube	<b>Sylvie PLIQUE</b> Conseil départemental de l'Aube
Représentants des services départementaux de protection maternelle et infantile (c)	
<b>Isabelle ARNOULD-YUNCK</b> Conseil départemental de l'Aube	<b>Lionel BENITTE</b> Conseil départemental de l'Aube
Représentants des communautés (d)	
<b>Philippe BORDE</b> Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube	<b>Pierre FRISON</b> Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines
<b>Daniel DUCHANGE</b> Communauté de commune du Pays d'Othe	<b>Marie-Rose BAILLOT</b> Communauté de communes de l'Orvin et de l'Ardusson
Représentants des communes (e)	
<b>Nicolas HONORE</b> Ville de Troyes	<b>Marie-Thérèse LUCAS</b> Mairie de Romilly-sur-Seine
<b>Solange GAUDY</b> Communauté de communes d'Arcis-Mailly-Ramerup	<b>Pervenche VANCILLI</b> Communauté de communes du Barséquanais en Champagne

❖ **Collège n° 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**

Titulaires	Suppléants
Représentants de l'Etat (a)	
<b>Le préfet de l'Aube ou son représentant</b>	<b>Le préfet de l'Aube ou son représentant</b>
Représentants des organismes de sécurité sociale (b)	
<b>Gilles GROUVEL</b> CPAM de l'Aube	<b>François REY</b> CARSAT du Nord-Est
<b>Fabien DEQUAIRE</b> MSA	<b>Carole PICARD</b> CARSAT du Nord-Est

❖ **Collège n° 5 : Personnalités qualifiées**

Titulaires	Suppléants
<b>Véronique GERAUDEL</b> Mutualité Française Grand Est	
<b>Anaïs MOUGINOT</b> Association Les Ateliers des Petites Herbes	

**Collège n° 6 : Parlementaires et membre représentant d'un comité des massifs**

Titulaires	Suppléants
Députés (ées)	
<b>Valérie BAZIN-MALGRAS</b>	
<b>Jordan GUITTON</b>	
<b>Angélique RANC</b>	
Sénateurs (sénatrices)	
<b>Vanina PAOLI-GAGIN</b>	
<b>Evelyne PERROT</b>	
Représentant d'un comité des massifs	

**Article 2 :**

Le Président du Conseil territorial de santé de l'Aube est Monsieur Nicolas HONORE.  
Le vice-président est Monsieur David LAPLANCHE.

**Article 3 :**

Le mandat des membres du Conseil Territorial de Santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

**Article 4 :**

L'arrêté n° 2025 / 2793 du 9 septembre 2025 relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Aube sur le Territoire de Démocratie Sanitaire Aube est abrogé.

**Article 5 :**

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6 :**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.